

AFFAIRE N° 29. - Proposition de vente d'un terrain de 6 ha, 18 ares environ, situé à la MONTAGNE 8ème km, appartenant à MM. Pierre, Roger et Paul GAUD, et à Mme Paul DALAIS.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 2 Septembre 1968, M. Pierre GAUD nous a proposé la vente d'un terrain appartenant à Mme Paul DALAIS, à MM. Roger, Paul GAUD et à lui-même, situé à la MONTAGNE (8ème Km), d'une superficie de 6 ha, 18 ares environ, au prix de 160 Frs le mètre carré.

L'évaluation du Service des Domaines, sollicitée par Monsieur REYDELLE et qui m'est parvenue le 18 Octobre 1968, faisait ressortir une valeur vénale au mètre carré de 130 Frs.

Je vous signale, à toutes fins utiles, que ce terrain est borné :

- au Nord par un chemin communal dit "Chemin Neuf" (vers le C. D. 41) ;
- au Sud par le Docteur LENORMAND et M. LEVENEUR ;
- à l'Est par divers propriétaires ;
- et à l'Ouest par le Ruisseau BAILLY.

M. Pierre GAUD, représentant les divers co-proprétaires, mis au courant de l'estimation des Domaines, vient de me donner leur accord, par lettre du 14 Novembre 1968, sur un prix moyen de 150 Frs le mètre carré, soit pour un prix total de 9 270 000 Frs.

Par ailleurs, pour faciliter cette opération à la Commune, ils accepteraient deux paiements échelonnés :

- le premier de 4 500 000 Frs CFA sur le BUDGET SUPPLEMENTAIRE de 1969 ;
- le second de 4 770 000 Frs CFA sur le BUDGET PRIMITIF de 1970.

Compte tenu de la situation exceptionnelle de ce terrain, au 8ème km. de la Montagne, du fait que l'eau et l'électricité sont déjà installées sur le terrain voisin du Docteur LENORMAND, du prix relativement bas proposé, ainsi que des facilités de paiement consenties par MM. GAUD et de la présence de routes susceptibles d'être élargies ou aménagées, je pense que la Commune pourrait peut-être réaliser une affaire intéressante en vue de la création d'une colonie de vacances école ou mieux, d'une colonie de vacances qui servirait d'école pendant les périodes scolaires.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet et de me dire si la proposition qui nous est faite ainsi que les facilités de paiement accordées méritent une attention particulière du Conseil Municipal.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

M. MONDON a vu le terrain. Il s'agit simplement d'un accord de principe. Je vous demanderai de bien vouloir désigner une commission qui se rendra sur les lieux et décidera si oui ou non l'affectation du terrain est valable.

M. PONTAINE. - Il y avait le terrain Bourhis à la Montagne.

M. BOURNIS. - Madame Bourhis a retiré sa proposition.

M. AUBER. - La Municipalité a-t-elle demandé d'acheter le terrain qui nous est proposé.

LE MAIRE. - C'est le propriétaire du terrain qui nous en a proposé l'achat par lettre.

M. AUBER. - Les particuliers qui n'arrivent pas à vendre leurs terrains les proposent toujours à la Municipalité.

LE MAIRE. - Il s'agit d'une affaire intéressante à mon avis.

M. BOURHIS. - Une colonie de vacances serait mal placée sur ce terrain.

DOCTEUR VINSON. - Personnellement je fais des réserves quant à l'utilisation du terrain, et je me rallie à votre proposition d'envoyer sur les lieux une commission. Je crains que le terrain soit un peu retiré. Déjà les jeunes de la Montagne trouvent que la Maison Hubert-Delisle est trop éloignée et préfèrent aller au foyer du Père Gremion.

M. LAURET. - Nous avons un terrain à la Montagne, le terrain Commins, qui se trouve juste en face de l'école. L'école devenant de plus en plus exigüe nous pourrions peut-être faire l'acquisition de ce terrain. D'autre part, si l'on fait une colonie de vacances, il ne faut pas faire d'école.

A l'unanimité, moins la voix de M. BOURHIS qui s'est abstenu, le Conseil Municipal adopte le projet d'envoyer une commission sur les lieux. Cette même commission visitera le terrain Commins.